

Normes de qualité de l'eau de boisson actuellement (2010) en vigueur en Haiti. Ces normes étaient en révision avant le tremblement de terre du 12 janvier

Archaïque

NORMES DE QUALITÉ DE L'EAU
DE BOISSON

A- NORMES PHYSICO-CHIMIQUES

DÉSIGNATION	LIMITES ACCEPTABLES
Turbidité	5-25 unités
Couleur	5-20 unités
Matières solides totales	500 - 1500 mg/litre
Odeur	Aucune
Ph	7 - 8.5
Dureté totale CaCO ₃	100 – 500 mg/l
Calcium (Ca)	75 – 200 mg/l
Chlorure (Cl)	200 – 600 mg/l
Magnésium	50 – 150 mg/l

Fer (Fe)	0,1 – 1 mg/l
Manganèse (Mg)	0,05 – 0,5 mg/l
Sulfates (SO4)	200 – 400 mg/l
Nitrate (NO3)	5 – 45mg/l

Sources: Projet de code d'hygiène du milieu
DIIP 1990

N.B. Valable pour milieux urbain et rural et
petits systèmes individuels.

B- NORMES BACTÉRIOLOGIQUES

(Milieu Urbain)

1. - Eau entrant dans le système de distribution :

- a) Si l'eau est chlorée: Pas d'organisme coliformes dans aucun échantillon de 100ml
- b) Si l'eau n'est pas chlorée: Pas d'Escherichiacoli dans un échantillon de 100ml.
- c) Si Esch. Coli absent, on admettra la présence occasionnelle de pas plus de 3 coliformes par 100ml.

Def

- d) S'il y a plus de 3 coliformes par 100ml
l'eau est considérée comme dangereuse et
doit être chlorée.

2- Eau dans le système de distribution

- a) Ne doit contenir aucun coliforme dans
95% des échantillons de 100ml durant une
année entière.
- b) Pas d'Escherichia Coli
- c) Pas plus de 10 Coliformes par 100ml
- d) Pas de coliformes dans 2 échantillons
successifs.



**C- EAU POTABLE EN MILIEU RURAL
ET PETITS SYSTÈMES
INDIVIDUELS :**

- a) Pas plus de 10 coliformes par 100 ml
- b) Pas d'Escherichia Coli
- c) Si E. Coli sont trouvés dans des échantillons successifs, la source doit être abandonnée.

**D.- TABLEAU DE FRÉQUENCE DES
EXAMENS.**

POPULATION DESSERVIE	INTERVALLE	NBRE D'ÉCHANTILLONS SYST DIST/MOIS
Moins de 20.000	1 mois	1 échant/5000 h
20.000 – 49.999	2 semaines	1 échant/5000 h
50.000 – 99.999	4 jours	1 échant/5000 h
100.000 et plus	1 jour	1 échant/1000 h

Normes pour le chlore résiduel (OMS)

0.3 – 0.5 mg/l	Concentration souhaitable
0.7 – 1 mg/l	Concentration maximale admissible

Réf : Cours pratique sur la description et contrôle de qualité (eau de boisson)

Ing. M.C. Lambert Sept 1998

Normes de quantité (Eau de boisson)

Pour la zone Métropolitaine de P-au-P la consommation est fixée à 125 – 150 litres/pers/jour (Prises domiciliaires) et 30 litres /pers/jours en desserte par fontaine publique.

Pour les autres centres secondaires la quantité d'eau à fournir sont de :

100 - 125 l/pers/jours Pop 2.000 – 5.000 h

125 - 150 l/pers/jour Pop 5.000 – 10.000 h

150 l/pers/jour Pop > 10.000 h

Branchements
domiciliaires

Pour bonnes fontaines : 30l/pers/jour.

Chaque fontaine est destinée à alimenter 250 personnes.

Normes de protection des captages

Périmètre restreint clôturé 10 – 30 m de rayon.

Périmètre élargi 50 – 150 m de rayon.